

## Compte rendu de la Commission régionale bord de mer/lancer Du 4 Mars 2019

Représentants des clubs: Jean Claude FERNANDEZ président (APCR)  
Alain BANEGUES président (PSLC)  
Jonathan VALLIERES (GSCC) (procuration)  
Christophe BARTHE président (PSGS)  
Sébastien TARDIEU (MSCC) (procuration)

Accompagnants : PSLC: Michelle BANEGUES  
GSCC: Laurent PENA, Marceau PENA  
PSGS: Nicolas DUMY  
MSCC: Lionel CHANSON

Excusés : Marc VALLIÈRES président (GSCC)  
Jean Charles PELLICER président (MSCC)

Absent : Guillaume THION président (LSCS)  
Johan REY (LSCS)

Ordre du jour :

Accueil des Présidents et leurs accompagnants.

Validation du CR de la réunion du 10 Octobre 2018.

Gérance de la commission régionale Bord/Lancer.

Modification et validation de la charte sportive régionale 2019.

(le lancer poids de mer, prévoir des dispositions régionales).

Étude de manches de report, pour les sélectifs. (propositions)

Validation du calendrier régional bord/lancer 2019.

Liste régionales de sélection pour le Championnat de France 2019.

Présentation du quota à ce jour de réunion.

Infos Régionales : commentaire de la réunion annuelle de la commission régionale FFPS/Mer,

Nouvelle orientation région Occitanie.

Infos Nationales : commentaire suite à la réunion annuelle de la commission nationale FFPS/Mer et de la commission nationale bord/lancer.

Formation, le calendrier régional 2019

Questions diverses :

Organisation du Championnat de France 2021 ; convivialité pour la finale régionale.

**9h30 début de la réunion.**

Le Président de la commission régionale Alain BANEGUES prend la parole et présente l'ordre du jour.

Il vient de s'informer par téléphone de l'absence du club LSCS, auprès de son Président.

Celui-ci l'informe qu'il lui a envoyé un mail sur la boîte de messagerie régionale, qu'il ne sera pas présent, que son club est toujours en activité fédérale, que son AG se fera le dimanche 10 Mars, qu'il n'a pas reçu la demande d'adhésion de notre fédération, que le club va muté dans une autre commune que Sète, vers celle de Magdelonne.

Le club n'organisera pas la manche régionale du 30 Mars, que la commission peut lui faire une autre proposition de date, qu'il verra auprès de la nouvelle mairie la possibilité d'organiser ce concours. Nous poursuivons par l'ordre du jour.

### **Validation du compte rendu de la réunion du 10 Novembre 2018.**

Question 1 :

Le Président du club PSGS, demande de revenir sur « tout le monde peut partir pendant le concours » comment feront nous pour renseigner la fiche commissaire en l'absence de celui-ci.

Après un tour de table l'ensemble des présidents présents ont retenu que le pêcheur se rapprochera d'un autre concurrent le plus près (à droite ou gauche) pour faire enregistrer ses captures, sans oublier de récupérer sa fiche commissaire.

voix pour PSLC, PSGS, GSCC, APCR, MSCC.

### **Gérance de la commission régionale Bord/Lancer.**

Le Président de la commission régionale n'a pas reçu de la part des Président de club une proposition pour prendre en charge la direction de la commission régionale de la discipline bord/lancer, comme cela avait été demandé lors de la réunion du 10 Novembre.

Après un tour de table, personne ne s'est engagé.

Il est retenu que la commission fonctionnera de la manière suivante : c'est le bureau régional en relation avec les présidents de club qui prendront les décisions et observations nécessaire au développement de la discipline bord/lancer.

voix pour PSLC, PSGS, GSCC, APCR, MSCC.

### **Modification et validation de la charte régionale Bord/Lancer.**

Il est présenté sur rétro projecteur la charte validée le 10 Novembre.

Cotisation et licences il est apporté les modifications suivantes :

#### **Contrôle :**

Les licenciés devront présentées la licence FFPS dès la première participation au concours.

Le tampon du club si possible, signée par le licencié.

Tamponnée et signée par le médecin, ou le certificat médical.

**Si ces obligations ne sont pas respectées, le licencié ne pêchera pas au concours.**

La licence découverte supprimé par notre Commission nationale Mer :

Les observations de pêche ont été supprimées.

#### **Les licenciés de l'année précédente :**

La mention : présenteront pas de a été supprimée

#### **Pour les concours sans pesée :**

Il a été rajouté à la fin de cette phrase la mention en rouge sur fond jaune.

Le commissaire devra s'assurer que les poissons non conservé par le pêcheur soient remis à l'eau vivant.

Les poissons conservés par le pêcheur devront tous avoir la caudale coupée, le transport est sous leur propre responsabilité. **(Pour ne pas les voir revenir à la mesure)**

#### **Certificat médical :**

Le Président de la commission régionale, fait une observation sur le certificat médical et ses obligations.

Il présente les fiches de contrôle :

Des certificats dans une colonne de l'année précédente, de l'année en cours, et de l'année suivante.

De la fiche d'information régionale sur le certificat médical.

De la fiche de décharge de responsabilité civile

Cette procédure sera mise en place dès la première manche sélective régionale, les présidents de club devront informer et expliquer la marche fédérale retenue.

#### **Inscription aux concours :**

**Il a été retenu que le mot tous est supprimé et qu'à la place de sportive on mette FFPS**

Le prix de ces engagements sera défini par la Commission Régionale tous les ans.

Les compétiteurs (titulaires de licence FFPS) devront s'acquitter de la somme de **5 Euro** à chaque manche sélective régionale à laquelle ils participent.

Les compétiteurs Opens (non licenciés ou adhérents à un club) souhaitant participer à une manche sélective régionale devront s'acquitter d'une participation de **10Euro**.

#### Convivialité :

Sur la convivialité pour la finale, afin de réunir tous les pêcheurs autour d'une convivialité à l'occasion de la remise des médailles et coupes régionales, la région apportera un complément financier au club organisateur.

#### Poissons non maillés :

La mention pour les concours sans pesée a été supprimée, cette mention était en double.

#### Condition pour l'obtention de l'organisation d'une épreuve :

Un nouveau club pourra organiser une manche sélective lors de l'adhésion de son club à la FFPS.

La commission régionale de la discipline bord/lancer statuera en début d'année sur l'éventuelle modification du calendrier fédéral.

#### Fiches commissaires :

Les informations enregistrées sur les fiches commissaires, ne pourront pas être contestées à la pesée, ou lors de l'enregistrement de fiches du non pesé.

Si une contestation est déposée, le jury statuera et prendra une décision.

Si un doute sur la mesure d'un poisson est constaté lors de la pesée, il sera contrôlé, et si la maille est exagérément négative le poisson sera annulé de la pesée.

Sur les fiches présentées, celles pour la non pesée va bien, pour celle de pesée, pour une plus grande clarté, il faut supprimer les poissons qui ont une taille de capture prévu à 15cm.

Il faut mettre les valeurs de poids et de points pour les espèces concernées.

#### Tirage au sort :

Il est admis qu'un jeune, ou une personne nécessitant un accompagnement, pourra être placé à côté de son responsable.

#### Le lancer régional des poids de mer :

Pour cette discipline sportive régionale, il a été retenu que nous observerons le règlement national mis en place par la commission nationale FFPS bord/lancer.

La commission régionale FFPS/Mer Occitanie mettra à disposition d'un club organisateur d'épreuves sportives (le matériel adapté à cette discipline).

Toutes les modifications de la charte régionale ont été validées.

voix pour PSLC, PSGS, GSCC, APCR, MSCC.

#### Validation du calendrier régional bord/lancer 2019 :

Alain BANEGUES soumet une demande de prévoir des dates de report dans le calendrier régional, en prévision d'un report pour de mauvaises conditions météo, ou autres dispositions que les Présidents de club responsables prendront si nécessaire.

Sur deux date proposées, le 14/09/2019 et 19/10/2019.

Il a été retenu que la date du 14/09/2019, tous les clubs feront une demande de manifestations au cas d'un éventuel report de leur sélectif.

La date du 19/10/2019 n'est pas retenue, à cause de l'organisation du championnat du Monde des jeunes, nous pensons qu'un jeune peut être sélectionné.

Le Président demande si on peut attribuer cette date au club LSCS, l'ensemble des présidents présent on répondus NON.

On va laisser le temps à ce club de régulariser sa structure dans son changement de résidence, d'entité et de régularisation d'affiliation auprès de la FFPS/Mer.

En remplacement de cette manche sélective, le club GSCC, nous propose la date du 07/09/2019.

Proposition adoptée.

Vote : pour PSLC, PSGS, GSCC, APCR, MSCC.

### **Liste régionale de sélection pour le championnat de France 2019 :**

Le quota nationale de sélection nationale pour les commissions régionales en date du 18 Janvier 2019 a été présenté et commenté depuis une projection murale.

Actuellement nous avons pour notre région 15 places qui se définissent comme suit :

7 places dans le cadre du classement de sélection régionale ; 8 places dans le cadre des surnombres nationaux et régionaux.

### **INFO RÉGIONALE :**

Nouvelle orientation région : le président de la commission régionale FFPS/Mer Occitanie, présente aux Présidents et accompagnants, qu'il souhaite que des personnes se manifestent pour une responsabilité au sein de la future liste régionale lors des élections régionale de 2021.

Lui-même ne s'est pas actuellement si se représentera, et il ne faudrait pas que cette région Mer Occitanie soit sous tutelle d'un regroupement interrégional avec PACA, ou autre.

### **INFO NATIONALE :**

Alain BANEGUES, je vous ai représenté à Saint Gilles Croix de Vie pour la commission nationale bord/lancer.

Je n'ai retenu que les points intéressants de modification du règlement national bord et lancer.

Pour le bord, tous les pêcheurs devront avoir un seau lors des concours en relâche (No Kill), et le lancer de la nouvelle ligne ne pourra se faire que lorsque le poisson capturé sera mis dans le seau.

Pour le lancer, les lanceurs en tambour fixe conserve en corps de ligne le 25/100°, pour tous les poids lancer, et pour l'arracher, il faudra être attentif et modifier le diamètre de fils en fonction des lanceurs puissants, pour éviter les casses répétées.

Pour les U21, ils peuvent faire valider leurs distances lors d'épreuves régionales, pour éviter le stress lors des épreuves au championnat de France.

### **FORMATION RÉGIONALE :**

Le calendrier régional des formations a été présenté, il sera envoyé aux présidents de club pour information et inscription.

Pour les commissaires bord/lancer, la région pourra faire une formation par club si 10 personnes inscrites.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Organisation du Championnat de France Bord/Lancer en 2021 :**

Alain BANEGUES, demande quel club pour se projeté sur l'organisation des championnats de France 2021 que la commission régionale FFPS/Mer a mis une option sur le calendrier national bord/lancer.

Il informe que lors de la réunion de la commission nationale bord/lancer à cette question, notre région avait déjà été rayée, cars des ragots ont donné l'info que l'Occitanie n'organisera pas de championnat.

Le club MSCC, nous fait part que le Président s'est projeté sur cette éventualité dans l'organisation du Championnat de France en 2021.

Le club GSCC, avait lui aussi projeté de lancer sa candidature.

Nous retenons ces possibilités, mais il faut demander à la commission nationale bord lancer, si nous sommes obligé d'organiser un championnat en septembre ou octobre, mais si on a la possibilité de l'organiser en début d'année, à savoir avril ou mai, car pour nous il est plus facile d'avoir les plages.

Le Président du club PSGS, demande qui fera quoi lors des concours sélectifs, alors qu'aucune personne ne s'est déclarée pour prendre la commission régionale bord/lancer.

Le président prend la parole, il propose que chaque club mette à disposition une personne pour s'initier à l'utilisation du logiciel officiel d'enregistrement des captures.

Jonathan VALLIERES se propose pour cette mission.


Pour les résultats, le président se chargera du suivi et de l'envoi aux présidents de club.

Pour le matériel, il amènera au premier concours, la valise contenant (les fiches commissaires, la balance, le boulier, la bassine pour la pesée).

Le club aura en charge (les plastiques pour la fiche commissaire, les poches poubelles, la plaque plastique numérotée et le rilsan pour fermer la poche poisson lors des concours pesée).

Fin de la réunion 14h 35

Le Président de la commission régionale FFPS/Mer Occitanie

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping letters that appear to be 'J.V.' or similar initials.